



EXTRAIT N°90/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Préfecture de la Mayenne
Service de la légalité
REÇU LE

16 DEC. 2022

Date de convocation :
Le 06 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :
Présents 24
Procurations 2
Absents 5
Excusés 2

En cours de Séance :
Présents 22
Procurations 4
Absents 5
Excusés 2

1. L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. Yan MONPLAISIR, maire ;

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme LEGIEL Eliane, M. NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline M. THELESTE Johan, Mme CARDOU Josiane, Mme RIERNY Sandrine, M. CIDOLIT Bertrand, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry),

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, M. DELPHIN Laurent, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA 'DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUNDOUROM (DSU), M. Alain BONHEUR (DST), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Géraldine ALONZEAU (DSAGAJ),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et quarante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Sandrine CAVALIER-DOURE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

ACQUISITION FONCIERE DANS L'ÎLOT DE RESTRUCTURATION DU CENTRE ADMINISTRATIF

Le Maire expose :

Afin de permettre la mise en œuvre de son plan de recomposition urbaine, la ville doit s'assurer la maîtrise foncière sur plusieurs îlots de restructuration, dont celui du Centre Administratif constitué du quadrilatère bordé respectivement par la rue de la République, la rue Eugène Maillard, la gare routière et la rue Vincent Allègre.

La ville a reçu le 30/08/2022, une offre d'acquisition d'un bien désigné au cadastre A 179, correspondant à un terrain bâti d'une contenance de 80 m² sur lequel repose un bâtiment en dur avec toiture terrasse datant de 1952. Le bien est situé à l'intérieur de l'îlot « Centre Administratif » et est directement concerné par l'emprise de la Police Municipale qui viendra se lier au corps principal du Bâtiment du futur Hôtel de Ville et venir recréer avec d'autres services municipaux un espace public multifonctionnel.

Le propriétaire du bien, Monsieur Roland BRULU, demeurant au quartier Duchesne 97231 Le Robert a officiellement fait connaître à la ville le montant de son offre s'élevant au montant de 135 000,00 €. Sur saisine de la ville, le pôle d'évaluation domaniale a estimé en date du 21/11/2022, la valeur vénale sommaire du bien à la somme de 138 000,00 € HT.

L'opération a été estimée à la somme de **149 000,00€**, dont environ 14 000€ de frais d'actes. Elle pourra bénéficier d'une aide financière globale de **80 %** de la dépense. Le plan de financement prévisionnel serait établi comme suit :

DÉPENSES (en €)		RECETTES (en €)		TAUX
Acquisition de parcelles de terrain	135 000€	VILLE <i>Autofinancement</i>	29 800€	20%
Frais d'actes	14 000	Autres financeurs (UE – ÉTAT – CTM)	119 200€	80%
TOTAL	149 000€	TOTAL	149 000€	100 %

.....
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée A 179

D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus

D'AUTORISER le maire à signer tous les documents et actes en préparation et finalisation de cette acquisition au profit de la ville.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 12 décembre 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Pour le Maire, et par délégation
1^{er} Adjoint

Claude ADELE

